



Assurance pour perte et vol de téléphone portable

Par **goufinok**, le **12/07/2011** à **21:36**

Bonjour,

Je suis assurée pour la perte et le vol de mon téléphone portable (assurance Phone House). J'ai déclaré récemment le vol de mon téléphone portable (+ carte bleue). Je les avait déposé dans mon casier de piscine. La clé du casier m'a été subtilisée dans le sac que j'avais gardé avec moi. L'assurance me refuse la prise en charge de ce sinistre au motif qu'il y a eu négligence de ma part et pas d'effraction. Je ne comprends pas pourquoi l'assurance carte bleue a fonctionné et pas celle de phone house ; j'ai l'impression d'avoir assuré mon téléphone pour un risque qui de toute façon ne sera jamais couvert : qu'est ce qu'une perte sans négligence ?

Est-il légal de proposer une assurance pour un risque (la perte) qui de toute façon ne sera jamais pris en charge puisqu'on peut toujours opposer le fait que la perte résulte d'un négligence.

D'avance merci pour votre réponse.

Cordialement.